

REGLEMENT DU TRAIL DE MASSOINS

1°) Le TRAIL DE MASSOINS est ouvert aux licenciés et aux non licenciés pour les catégories Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans 1, 2 3 et 4 Femmes et Hommes.

2°) Le TRAIL DEMASSOINS regroupe 2 épreuves :

- Le 13 km, le Dimanche 17 mai 2015 à MASSOINS.

- Le 20 km, le Dimanche 17 mai 2015 à MASSOINS.

3°) Inscription :

Les concurrents doivent s'inscrire auprès de l'organisateur des courses selon les modalités mises en place par celui-ci (montant de l'inscription, catégorie...).

4°) Classement

Les résultats seront disponibles sur les sites www.massoins.fr.

5°) Récompenses

Les 3 premières féminines et les 3 premiers masculins au scratch et les premières et premiers de chaque catégorie (Junior, Espoirs, Sénior, V1, V2, V3, V4) seront récompensés...

6°) Remise des prix

La remise des prix du TRAIL DE MASSOINS aura lieu après l'arrivée du dernier participant aux deux épreuves.

Pour être récompensés au TRAIL DE MASSOINS, les coureurs ont obligation d'être présents au moment de la remise des prix.

7°) La participation au TRAIL DE MASSOINS implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.